

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 8 octobre 2009 fixant la date des élections des représentants du personnel  
à la commission administrative paritaire des administrateurs civils**

NOR : DEVK0923147A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1981 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils est fixée au 17 décembre 2009.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 4 février 2010.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 8 octobre 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur adjoint des ressources humaines,*  
R. DAVIES